

Les revendications de l'Union syndicale suisse et des jeunes paysans concernant la dévaluation

Autor(en): **Bratschi, R. / Weber, M. / Müller, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **28 (1936)**

Heft 10

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384069>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les revendications de l'Union syndicale suisse et des jeunes paysans concernant la dévaluation.

Au début de l'été déjà on pouvait prévoir qu'une nouvelle crise monétaire internationale, qui obligerait la France et ensuite peut-être la Suisse et la Hollande à procéder à une dévaluation de leur monnaie, n'était qu'une question de mois. C'est la raison pour laquelle le comité de l'Union syndicale a jugé bon de proposer à temps au Conseil fédéral, les mesures les plus susceptibles, à son avis, à prendre en cas d'une dévaluation, afin d'assurer les conditions d'existence des travailleurs et d'utiliser le plus judicieusement possible les influences favorables qu'aurait certainement une dévaluation sur la situation économique générale.

L'Union syndicale suisse a établi et soumis cette requête en collaboration avec le Mouvement suisse des jeunes paysans, fait qui prouve que dans une telle question les ouvriers et les paysans peuvent s'entendre. Pour des raisons que l'on comprendra aisément, la requête fut tenue secrète jusqu'au moment de la dévaluation. Seuls le Conseil fédéral et la direction de la Banque nationale suisse en eurent connaissance. En voici la teneur:

Union syndicale suisse

Mouvement suisse des jeunes paysans

Berne et Grosshöchstetten, le 14 juillet 1936.

Au Conseil fédéral de la Confédération suisse

Berne

Concerne la politique économique et monétaire.

Monsieur le président de la Confédération,

Messieurs les conseillers fédéraux,

Au cours des derniers mois, la situation économique de la Suisse a très fortement empiré et le marché des capitaux plus particulièrement a subi les effets de cette aggravation. Nous nous abstenons pour l'instant de rechercher les causes de cette situation, mais devons avouer que le cours qu'ont pris les événements ne nous surprend pas. Dans notre requête commune du 25 janvier 1935, nous avons, en effet, déjà exprimé la crainte que la politique de déflation n'entraîne notre pays dans la situation où il se trouve aujourd'hui et, dans le mémoire du 8 février 1936 de l'Union syndicale suisse, on a exposé en détail les mesures qu'il conviendrait de prendre pour parer à une aggravation de la crise.

Nos prédictions se sont pleinement réalisées. La production, le commerce, les transports n'ont cessé de diminuer, tandis que le

chômage croît d'une manière angoissante. La revalorisation des dettes a déjà ruiné d'innombrables existences parmi les classes moyennes et place également les collectivités publiques et les chemins de fer, notamment les Chemins de fer fédéraux, dans une situation absolument intenable. La méfiance croissante qui va de pair avec l'aggravation de la crise, a suscité une énorme thésaurisation, génératrice elle-même d'une grave crise de crédits. De la même manière et pour les mêmes raisons la crise s'est étendue aux banques, dont les affaires sont localisées sur le marché intérieur, ce qui a fait et fera encore de nombreuses victimes. La déflation est également responsable de la crise des finances publiques, crise à laquelle aucun programme d'assainissement ne saurait remédier, aussi longtemps qu'on ne changera pas le cours même de la politique économique. Et, cependant, nous ne sommes qu'au début de ces énormes difficultés. Les événements à venir risquent bien de prendre les allures d'une véritable catastrophe, si l'on ne prend pas très rapidement des mesures radicales.

Dans son message du 7 avril 1936, le Conseil fédéral lui-même reconnaît que « des prix et des salaires en baisse signifient stagnation, arrêt ». Il n'en est que plus incompréhensible que le Conseil fédéral se soit néanmoins déterminé à poursuivre cette méthode qui, jusqu'ici, ne nous a apporté dans tous les domaines qu'une aggravation de la situation économique. Pourtant le Conseil fédéral lui-même semble ne plus croire au succès de cette politique, puisqu'il avoue dans ce même message que l'adaptation « ne promet pas d'avoir un effet rapide et décisif ». Pourquoi alors vouloir mener le peuple suisse vers une misère de plus en plus profonde?

Depuis des années nous avons mis en garde contre la politique de déflation et l'avons combattue de toutes nos forces. Nous avons pu constater à notre satisfaction que le peuple est avec nous. La seule fois qu'un projet fédéral de déflation a été soumis au referendum, le 28 mai 1933, il a été repoussé par le peuple. Une autre consultation populaire sur l'orientation de la politique économique a eu lieu à propos de l'initiative de crise, qui a apporté une nouvelle preuve de ce que la grande majorité du peuple est opposée à la politique de déflation. Et c'est grâce seulement à la psychose de dévaluation suscitée par les circulaires des banques et des compagnies d'assurance, à la pression des employeurs sur leur personnel, grâce enfin et surtout à la promesse des pouvoirs publics de ne pas poursuivre la déflation, qu'on a réussi à empêcher l'adoption de l'initiative. Si les électeurs avaient pu savoir ce qui se produirait après le rejet de l'initiative, leur décision eut été à coup sûr toute différente.

Nous pouvons donc affirmer que nous avons jusqu'ici fait tout ce qui était en notre pouvoir pour modifier le cours de la politique économique. On comprendra dès lors que nous déclinions toute responsabilité pour la politique suivie jusqu'ici et pour les consé-

quences catastrophiques qu'elle a eues. De même nous ne saurions accepter aucune responsabilité en ce qui concerne les mesures qu'il importerait de prendre dans les circonstances présentes pour parer à la menace d'écroulement total.

Mais nous ne voulons pas, pour l'instant, critiquer le passé; ce qui importe par-dessus tout c'est de prendre position à l'égard de ce qui se produira à l'avenir et d'arrêter les mesures nécessaires pour donner aux événements économiques une orientation opportune et écarter de notre voie le malheur menaçant.

Nos autorités fédérales pourraient se trouver prochainement devant la nécessité de prendre dans le domaine de la politique monétaire des décisions très importantes, si importantes même qu'elles dépassent en gravité toutes celles qui ont été prises au cours des dernières années en matière économique et financière. Nous ne voulons pas nous étendre ici sur la question précise de savoir si un changement de la politique monétaire appliquée jusqu'ici est souhaitable ou non. Il est patent que les opinions sur les conséquences de l'abandon de la parité or actuelle du franc varient considérablement selon les milieux. Dans nos organisations elles-mêmes on n'est pas d'accord sur le point de savoir lesquelles l'emporteraient des conséquences défavorables ou favorables d'une telle mesure. Mais nous avons le sentiment que nous nous rapprochons peut-être rapidement du moment où une dévaluation du franc suisse deviendra inévitable, les autorités n'étant plus en état d'assumer la responsabilité du maintien de notre monnaie à son cours actuel. Personne, en effet ne saurait sérieusement défendre la thèse que la Banque nationale devrait user des réserves d'or encore relativement importantes dont elle dispose aujourd'hui pour défendre une position qu'on sera tout de même obligé vraisemblablement à abandonner par la suite. La conséquence d'une telle politique serait d'affaiblir très considérablement pour l'avenir la position de l'institut d'émission. Si même, sur la nécessité de la dévaluation, les opinions diffèrent dans nos milieux, l'accord est unanime sur le fait que les conséquences favorables et défavorables qui se dégagent d'une action sur le cours de la monnaie, peuvent être fortement influencées par les mesures des pouvoirs publics, comme aussi par l'attitude de la population et qu'il est indispensable, dans ce domaine, d'établir les faits dans toute leur clarté.

Dans cet esprit nous sommes amenés, pour le cas où le Conseil fédéral déciderait une dévaluation du franc, à énoncer ci-après nos désirs et nos revendications.

I. Mesures de politique monétaire.

1. Le taux de la dévaluation.

Dans les milieux économiques, on débat depuis longtemps déjà la question de savoir quel devrait être le taux de la dévaluation, à

supposer que la Suisse soit obligée de dévaluer. On peut, pour répondre à cette question, s'inspirer de considérations diverses.

Certains, à n'en pas douter, feront valoir que la position de confiance que la Suisse occupe sur le marché international serait moins atteinte, si la dévaluation restait comprise dans des limites modestes. Nous croyons cette conception dangereusement erronée, car nous avons toujours affirmé — et les événements n'ont fait que confirmer cette opinion — que la confiance que l'on porte à notre pays et notamment à ses institutions économiques, est essentiellement fonction de la situation et de la puissance économique de la Suisse. Si la dévaluation se faisait selon un taux dont les événements feraient ressortir tôt après qu'il est trop réduit, cela ne créerait aucune confiance dans l'économie et dans la monnaie suisses. Nous voudrions mettre en garde contre la tentation de se laisser guider dans le domaine monétaire par des considérations de prestige, alors que ce sont des mobiles économiques et sociaux qui doivent être déterminants.

Une autre conception, au contraire, c'est que si l'on dévalue, il convient d'aller jusqu'au bout. La Suisse devrait appliquer au moins le taux de dévaluation qu'ont adopté la Grande-Bretagne et la majorité des pays du bloc-sterling. Cela impliquerait une dévaluation du franc suisse d'environ 40 pour cent ou, en d'autres termes, le retour à l'ancienne parité d'une livre sterling = fr. 25.22. Cette conception est notamment celle de certains milieux de l'industrie d'exportation et du tourisme.

Quant à nous, nous sommes également d'avis que la dévaluation devrait être faite à un taux que les écarts de prix existant entre la Suisse et les autres pays industriels se trouvent dans une large mesure compensés, encore que nous soyons toujours d'opinion que les prix ne sont qu'un facteur et ne constituent pas le seul critère déterminant de la capacité de concurrence. Au surplus, ces considérations économiques ne touchent qu'à un des aspects du problème et passent à côté d'une autre question, au moins aussi importante que la première, soit les répercussions d'une dévaluation sur le marché intérieur. Une dévaluation de 40 pour cent impliquerait sur les produits étrangers un renchérissement de $66\frac{2}{3}$ pour cent, franco — ex-droits de douane — frontière. Quant aux produits de l'industrie nationale, si même leur prix n'était pas augmenté et que les bénéfices commerciaux restaient inchangés, ils devraient, pour autant qu'il est possible de le calculer théoriquement, subir un renchérissement de 11 à 12 pour cent en moyenne. Nous craignons, qu'en raison surtout de la psychologie de notre population, une telle augmentation des prix ne suscite une vive inquiétude et ne provoque des réactions qui iraient directement à l'encontre d'une reprise d'activité. On peut défendre l'opinion qu'il serait désirable de compenser la baisse des prix et des salaires qui s'est produite depuis 1929 ou, au moins depuis 1931, et de

provoquer par la dévaluation un alignement des prix suisses sur ceux des marchés étrangers. Une telle politique de réflation qui se proposerait de réparer les dommages causés par la déflation pratiquée jusqu'ici, est séduisante à plus d'un égard. Mais nous estimons qu'il est presque impossible d'atteindre ce but du premier coup. Cette méthode, en effet, entraînerait brusquement des changements profonds, que seule une intervention très étendue des pouvoirs publics serait susceptible de canaliser. Il ne faut pas perdre de vue que tous les pays qui ont pratiqué une politique de revalorisation, ont procédé progressivement à la hausse des prix et des salaires. Dans la plupart des pays, cette hausse s'est étalée sur plusieurs années, de même d'ailleurs que ce n'est qu'après plusieurs années que la dévaluation y a atteint finalement 40 pour cent ou plus. Aucun pays jusqu'ici n'a procédé d'un coup à une dévaluation de 40 pour cent. Aussi bien, nous pensons qu'une dévaluation d'une telle importance ne serait pas socialement supportable pour la Suisse.

A notre avis il y aurait lieu de rechercher en quelque sorte un compromis entre la tendance à abaisser le plus possible le niveau des coûts de production suisses et celle à restreindre au minimum les répercussions sur le niveau des prix intérieurs. La dévaluation devrait par conséquent se faire dans une proportion telle que l'exportation et le tourisme y trouvent une très nette amélioration de leur situation, tandis que les effets sur le coût de la vie restent moins sensibles; il paraît possible d'y arriver à condition d'appliquer les mesures qui se trouvent ci-après soumises à votre appréciation.

2. Etalon-or ou étalon-sterling.

Tout aussi important que le problème du taux de la dévaluation est celui de la méthode de dévaluation et, plus particulièrement, la question de savoir par rapport à quelles valeurs le franc suisse devra dorénavant être maintenu stable. Sans doute proposera-t-on de certains côtés que la Suisse fixe immédiatement la teneur or du franc, puis maintienne ce dernier de nouveau stable par rapport à l'or. A l'appui de cette méthode on fait valoir qu'elle aurait pour effet d'établir immédiatement une plus grande sécurité et d'apaiser les esprits. Nous croyons devoir mettre sérieusement en garde contre une telle mesure, qui ne manquerait pas d'avoir pour la Suisse de gros inconvénients aux conséquences imprévisibles. La politique monétaire qui, dans les circonstances présentes, doit s'imposer comme la seule raisonnable est la stabilisation du franc par rapport à la livre sterling, sur laquelle se règlent aujourd'hui les monnaies de la plupart des pays et aussi, dans une large mesure, les prix du marché mondial.

La fixation d'une nouvelle parité or présenterait le gros inconvénient de ne conduire ni à une stabilité des changes ni à une

relative stabilité des rapports des prix. Une parité or fixe n'existe plus guère aujourd'hui qu'en Belgique et en Tchécoslovaquie, de même qu'en France et aux Pays-Bas, mais ces pays seront vraisemblablement amenés eux aussi à procéder tôt ou tard à une dévaluation. Mais si même ces pays maintenaient intacte la valeur or de leur monnaie, ils ne constituent qu'une minorité d'Etats qui n'ont pas dans nos relations internationales une importance déterminante. Une nouvelle stabilisation de la monnaie par rapport à l'or ferait naître le danger d'une fluctuation du cours des monnaies rattachées à la livre sterling et vraisemblablement aussi d'un mouvement parallèle aux Etats-Unis; il en découlerait de nouvelles perturbations dans notre économie, la disparité accrue des prix suscitant dans le pays une reprise des tendances à la déflation.

Une stabilisation par rapport à la livre sterling permet de parer à ces difficultés. Par cette méthode, la Suisse verrait sa monnaie stabilisée par rapport à celle d'un nombre important de pays, qui constituent une part substantielle de l'économie mondiale et qui représentent pour la Suisse une importance considérable soit comme fournisseurs soit comme consommateurs. Etant donné qu'on peut admettre comme assez probable qu'au cours des années à venir ces pays tendront vers une stabilité des prix, on peut raisonnablement admettre qu'en suivant cette politique notre pays aurait de sérieuses chances de bénéficier lui aussi de cette stabilité. La Suisse en tirerait par conséquent le double avantage d'une stabilité des changes par rapport à un grand nombre de pays, en même temps que d'une stabilité des prix vis-à-vis de ces mêmes pays.

Il va de soi que notre pays ne saurait simplement se lier une fois pour toutes à la politique monétaire britannique, mais de même que naguère, avant la stabilisation de 1931, nous avons maintenu stable le cours du dollar, pour bénéficier de la stabilité des prix américains, nous devons aujourd'hui nous aligner sur le territoire économique qui présente pour nous la plus grande importance et qui applique la politique monétaire et la politique de prix la plus opportune à notre point de vue. Si, à cet égard, des changements devaient se produire, le Conseil fédéral aurait toujours la faculté, en collaboration avec la Banque nationale, d'appliquer une autre politique monétaire.

L'objection selon laquelle la stabilité des changes ne peut être assurée que si elle est légalement fondée sur une relation de la monnaie par rapport à l'or, n'est nullement probante. L'expérience a prouvé que tous les pays qui ont abandonné l'ancienne parité or de leur monnaie sans procéder à une nouvelle stabilisation par rapport à l'or, n'ont éprouvé aucune difficulté à maintenir leur monnaie stable. La Suisse qui possède encore aujourd'hui une réserve de change telle que, mesurée à la population, il n'en existe de semblable dans aucun autre pays du monde, est sans autre en mesure de tenir le cours qu'aura fixé le gouvernement à condi-

tion pourtant que ces réserves ne se trouvent pas préalablement sacrifiées.

Une stabilisation internationale des changes serait très souhaitable, à condition qu'elle ne suscite pas de nouveaux troubles économiques. A l'heure actuelle on n'entrevoit guère la possibilité d'une prochaine stabilisation d'un caractère durable. Au contraire, on peut s'attendre à ce que la future politique monétaire des pays qui jouent à cet égard un rôle déterminant, diffère de celle qui a été suivie avant l'actuelle dépression. De toute manière une stabilisation unilatérale à laquelle procéderait la Suisse ne contribuerait guère à hâter la stabilisation internationale. Nous allons beaucoup plus rapidement vers cette stabilisation si d'autres pays encore se rattachent au bloc de la livre, car de cette manière on réduit de plus en plus le risque de voir les pays rattachés à la livre dévaluer encore leur monnaie, cette mesure n'entraînant plus dès lors pour eux un avantage dans leurs transactions commerciales. Le rattachement des monnaies du bloc or à la livre sterling constituerait sans doute aujourd'hui la mesure la plus efficace en vue d'aboutir à une stabilisation internationale des changes.

II. Mesures de politique économique.

1. Action sur les fluctuations de prix.

Les pouvoirs publics doivent se fixer comme objectif de leur politique de faire régner le plus rapidement possible au lendemain d'une dévaluation de la monnaie, une période de tranquillité, condition nécessaire d'une progressive restauration économique. Dans cet esprit la hausse des prix, qui sera inévitable à la suite du renchérissement des produits importés, doit être maintenue dans des limites aussi étroites que possible. Toute action spéculative sur les prix doit être interdite. Par ailleurs il importera de veiller à ce que le renchérissement des produits étrangers n'entraîne pas subitement dans le même mouvement le prix des produits nationaux. Les mesures nécessaires en vue de modérer le renchérissement de la vie s'imposent non seulement pour des considérations sociales, mais aussi pour des raisons psychologiques. L'opinion publique qui, par ignorance et en partie aussi pour avoir été induite en erreur, attend de la dévaluation des conséquences catastrophiques, doit pouvoir être apaisée.

C'est dans cet esprit que sont conçues les suggestions suivantes, que nous recommandons instamment à votre examen.

a) *Action énergique contre la spéculation.*

Les pouvoirs publics ont le devoir d'intervenir sévèrement contre toutes manœuvres spéculatives. Le succès de cette action dépendra dans une large mesure de la manière dont elle sera menée au cours des premières semaines. Un contrôle des prix

préalablement préparé et strictement appliqué paraît indispensable. Il va de soi qu'un tel contrôle doit s'étendre dans sa portée bien au delà des produits contingentés, auxquels seul s'est appliqué le contrôle fédéral des prix. Pour les articles de première nécessité il y aura lieu de fixer des prix maxima ou des prix standard d'accord avec les groupements d'intéressés. Un contact suivi des pouvoirs publics avec les organisations de producteurs, de distributeurs et de consommateurs, ne pourra que contribuer à étayer la politique de prix qu'on se sera proposé de suivre.

Les consommateurs doivent être mis en mesure de se défendre contre tout dépassement des prix maxima ou des prix standard. A cet effet il y aura lieu de désigner un organe qui sera compétent pour connaître toutes les plaintes relatives à la politique des prix et pourra exercer une action apaisante.

De même, des précautions devront être prises contre une éventuelle hausse des loyers. Etant donné la surabondance actuelle de logements et le fait qu'une modification du cours de la monnaie n'entraînera pas d'accroissement des charges d'intérêt, il n'existe aucune justification économique d'une hausse des loyers, mais il n'en paraît pas moins souhaitable de prévoir des mesures de protection qui donneront aux locataires le droit d'agir contre toute hausse injustifiée des loyers. Un tel mécanisme lui aussi contribuera à maintenir la tranquillité dans le pays.

Contre la spéculation, les prix usuraires, l'accaparement et d'autres actes semblables qui nuisent à la collectivité, il conviendra de prévoir et, s'il y a lieu, d'appliquer les mesures suivantes:

- dénonciation publique,
- boycottage aux fins des commandes des autorités,
- suppression des crédits,
- procédure pénale.

Le contrôle du mouvement des prix doit également avoir pour objet de provoquer une atténuation progressive de l'écart qui s'est manifesté, et fortement accru durant la crise, entre les prix de gros et les prix de détail, et qui pèse sur toute l'économie. C'est là un but qu'il est parfaitement possible d'atteindre, étant donné qu'en période de hausse des prix et surtout d'augmentation du volume des transactions on peut restreindre la marge de profit commercial sans diminuer le bénéfice final du commerce.

b) Réduction des droits de douane et atténuation des mesures de contingentement.

La Confédération n'a pas seulement le devoir de maintenir, par son contrôle, la hausse des prix dans des limites aussi étroites que possible. Elle doit de plus contrecarrer la tendance au renchérissement, en réduisant certains droits de douane et en atténuant les dispositions restrictives qui visent l'importation des pro-

duits contingentés. La suppression des contingentements doit être en premier lieu utilisée comme moyen de persuasion et de pression à l'égard du commerce et de la production nationale, pour les empêcher de pratiquer une hausse injustifiée des prix. Au reste, il va de soi qu'on ne saurait priver la production nationale de la protection nécessaire. Il est vrai que le renchérissement marqué de tous les produits étrangers aurait vraisemblablement pour effet de rendre superflues la plupart des restrictions à l'importation.

De même, la politique douanière doit servir à agir contre des hausses injustifiées de prix. Pour certains produits de première nécessité, il sera indispensable de procéder à une notable réduction des droits de douane. Nous pensons en premier lieu aux droits qui ont été établis pour des raisons financières et non point économiques, tels les droits sur le sucre. Certains de ces droits constituent aujourd'hui une charge extraordinaire et leur suppression permettra, pour divers produits de première importance, de prévoir presque entièrement toute hausse des prix. Il est évident que de telles mesures contribueront puissamment à calmer les esprits et le fait qu'accessoirement ces mesures impliqueront pour l'Etat une diminution de revenus, ne constitue pas à notre avis un élément déterminant. En un tel moment les effets sociaux et psychologiques l'emportent sur les considérations financières. D'autre part, les finances publiques trouveront une compensation dans d'autres domaines. Déjà une faible augmentation du revenu national et une amélioration du marché des capitaux accroîtront considérablement les recettes de la Confédération, celles notamment découlant du droit de timbre et de l'impôt de crise, et contribueront simultanément à réduire les dépenses publiques. Au total les avantages qui découlent d'un changement de la politique économique seront infiniment plus sensibles pour les finances publiques que les inconvénients qui peuvent en résulter.

c) Subventions de l'Etat en vue de réduire le prix de certains produits.

En ce qui concerne les articles de première nécessité, tout renchérissement devrait être totalement empêché aussi longtemps au moins que l'économie tout entière ne s'est pas adaptée à la nouvelle politique. Etant donné que d'importantes fractions de notre population (chômeurs, paysans endettés) ont vu leurs revenus réduits par la crise à une quotité tout à fait insuffisante, il y a lieu de veiller à ce que les produits qui sont indispensables à l'existence de cette partie de la population ne subissent pas d'augmentation de prix ou, du moins, ne renchérissement que dans une mesure très faible. Nous pensons en premier lieu au pain. Il convient qu'à cet effet la Confédération accorde des subsides, pour permettre l'importation de céréales panifiables sur la base des prix actuels. Le financement de mesures de cet ordre peut se faire sans accrois-

sement de charges pour le budget normal de l'Etat, en utilisant à cette fin le produit de la revalorisation de l'encaisse or de la Banque nationale. L'accroissement de dépenses qu'impliquerait sur la base d'une dévaluation de 30 pour cent, par exemple, le blé importé en Suisse en une année, peut être chiffré à environ 20 millions de francs. Si l'on étend la même mesure à quelques autres articles importants, le coût de l'action de subside des autorités fédérales ne dépassera pas quelque 30 à 40 millions de francs par an. Après quelque temps, lorsque les revenus se seront adaptés à la nouvelle base économique, les mesures de subside pourront être supprimées.

2. Mesures tendant à la reconstruction de l'économie.

Une dévaluation monétaire ne rend pas superflues les mesures économiques qui ont pour objet de combattre et de surmonter la crise. Mais elle peut, éventuellement, fournir pour ces mesures un terrain plus favorable. Nous pouvons nous abstenir dans ce cadre d'entrer dans le détail des mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour ranimer la production, le commerce et les transports et pour réduire le chômage; car nos conceptions à cet égard ont été longuement exposées dans les requêtes au Conseil fédéral et au Département fédéral de l'économie publique auxquelles nous avons fait allusion au début du présent mémoire. Nous nous bornerons donc, en nous référant pour le reste aux requêtes précitées, à rappeler sommairement les mesures qu'il y a lieu d'envisager.

En premier lieu, il convient de mettre un terme à toute politique de déflation. L'argumentation des partisans de la déflation n'est d'ailleurs plus soutenable, dès l'instant où les gros écarts de prix qui nous séparent de l'étranger se trouvent dans une large mesure compensés. Mais il ne suffit pas de renoncer à la politique de déflation. Il faut encore que les instances compétentes déclarent publiquement qu'elles considèrent toute nouvelle réduction des prix et des salaires comme nuisible et qu'elles sont prêtes, s'il y avait lieu, à prendre toutes mesures propres à y parer. Dans de nombreux cas une augmentation des revenus constitue dès maintenant une impérieuse nécessité sociale.

Il convient en second ordre de mobiliser toutes les forces en vue de la mise en œuvre d'une politique de développement des possibilités d'emploi, aussi bien dans les industries nationales que dans celles qui produisent pour l'exportation. Si même le commerce d'exportation en soi doit bénéficier de la dévaluation, on ne saurait à notre avis renoncer même après la dévaluation aux mesures d'encouragement qui ont été maintes fois proposées par nous et notamment aux crédits à l'exportation et à la garantie des risques d'exportation.

Un autre facteur qui présente une grande importance est la politique de crédits. Dans les circonstances présentes, l'Etat a l'im-

périeux devoir de rendre de nouveau supportable pour l'économie publique et privée le poids des dettes qui se trouvent valorisées par la déflation. Ce résultat peut être atteint, d'une part, par une politique tendant à élever progressivement le revenu nominal et réel de toutes les classes de la population et, de l'autre, par une politique de crédits qui donne une plus grande liquidité au marché des capitaux et contribue de ce fait à un abaissement des taux d'intérêts. Sur la base des expériences faites dans d'autres pays, on peut s'attendre à ce que la dévaluation fasse réapparaître sur le marché suisse une partie importante des capitaux thésaurisés et émigrés. Mais on ne saurait abandonner ce mouvement à lui-même; l'Etat et la Banque nationale doivent l'encourager, en veillant à ce que le marché soit suffisamment alimenté en capitaux et en se préoccupant systématiquement du cours des titres d'Etat, pour aboutir ainsi à un abaissement du prix des crédits publics et privés.

3. La future politique économique.

A notre avis, la politique économique et monétaire de la Suisse au cours des années à venir doit avoir pour objet de permettre une revalorisation progressive, c'est-à-dire une élévation des prix intérieurs et des salaires nominaux, afin de rétablir dans les rapports de revenus à dettes et de coûts de production à prix de vente, l'équilibre que l'abaissement des prix et des salaires a contribué à rompre au cours des dernières années.

Nous estimons, par exemple, qu'il est souhaitable que les prix des produits agricoles qui sont tombés trop bas subissent un ajustement correspondant aux coûts de production. Mais tout cela ne peut résulter que progressivement du développement de la situation et d'une politique qui se propose délibérément d'augmenter équitablement les revenus de toutes les catégories de la population travailleuse, d'abord pour leur valeur nominale, puis, au fur et à mesure que se fera sentir l'amélioration économique, naturellement aussi en valeur réelle. De toute manière il ne faudrait en aucun cas parer à certains maux sociaux en en créant d'autres. De plus, il serait économiquement impossible d'élever le revenu des agriculteurs sans toucher aux salaires nominaux. Une tentative de cet ordre aboutirait nécessairement à un recul de la consommation.

III. Mesures d'ordre social.

La tâche la plus importante du gouvernement en corrélation avec une dévaluation monétaire est de prévenir un abaissement des revenus réels, non pas seulement de la population dans son ensemble, mais aussi de chaque catégorie en particulier. Etant donné qu'une suppression de la disparité considérable de nos prix par rapport à ceux de l'étranger impliquera des avantages pour notre exportation et pour le tourisme et que les mesures écono-

miques proposées ci-dessus en même temps que l'abandon de la politique de déflation permettront de ranimer l'économie intérieure, il ne paraît pas trop difficile d'atteindre le but ci-dessus désigné en ce qui concerne la population dans son ensemble. Mais les pouvoirs publics doivent également veiller à une répartition équitable du revenu de l'économie nationale. Il s'agit essentiellement d'empêcher qu'une minorité ne profite de la situation, tandis que les masses travailleuses subiraient davantage ou seraient même seules à subir les conséquences défavorables de celle-ci. Ce serait là non seulement une injustice sociale et un danger politique, mais encore un sérieux obstacle à une lutte efficace contre la crise.

Pour prévenir une telle situation, il est en tout premier lieu nécessaire d'élever les indemnités de chômage en proportion de l'augmentation du coût de la vie. De même, la misère des chômeurs doit être atténuée par des mesures efficaces de lutte contre le chômage. Pour les industries dans lesquelles les salaires sont insuffisants, il y a lieu de prévoir des salaires minima qui seront fixés par des commissions paritaires de la branche. De plus il y aura lieu de revenir, dans toute la mesure du renchérissement, sur les diminutions de salaires qui ont été appliquées en raison de la baisse du coût de la vie. Des améliorations doivent être apportées aussi à la situation de la population agricole, notamment dans les régions montagneuses et nous voudrions à cet égard proposer en première ligne une action de secours rapide et efficace tendant à atténuer les charges d'intérêts et qui serait suivie en corrélation avec des mesures d'interdiction de la spéculation sur les terres, avec une politique de désendettement. Toutes ces mesures doivent être annoncées immédiatement, en corrélation étroite avec la dévaluation, pour que le peuple se rende compte qu'il n'est pas abandonné à une nouvelle aggravation de sa situation.

De cette manière, la confiance aujourd'hui perdue et qui n'est pas sans importance pour le succès de la politique de lutte contre la crise, se trouvera progressivement rétablie. Nous sommes convaincus qu'une politique sociale habile et équitable est une condition essentielle de la reprise économique.

IV. Mesures d'ordre financier.

La dévaluation monétaire entraîne des transformations momentanées qui impliquent un préjudice pour certaines classes de la population, alors que d'autres, au contraire, se trouvent favorisées. Il est du devoir de l'Etat de remédier autant que possible à de telles inégalités. Comme important instrument de compensation nous proposons à cet égard un impôt spécial sur tous les bénéfices découlant directement ou indirectement de la dévaluation. Nous pensons en premier lieu aux gains spéculatifs sur des réserves d'or thésaurisé, sur des devises étrangères ou sur d'autres valeurs, peu

importe qu'elles soient déposées en Suisse ou à l'étranger; ce qui doit être déterminant, c'est le domicile du contribuable.

De même l'impôt devrait viser les bénéfices et les revenus importants découlant de placements étrangers, alors même qu'ils n'ont pas un caractère spéculatif, comme aussi ceux qui dérivent d'entreprises étrangères. Il faut tenir compte à cet égard du fait que dans la majorité des cas la valeur de ces placements s'est trouvée déjà fortement amputée au moment où les pays où ils sont faits ont dévalué leur monnaie. Il est par conséquent équitable de leur appliquer un taux d'imposition plus réduit qu'aux gains spéculatifs proprement dits. De même des bénéfices qui ne dépassent pas 5 pour cent devraient être exempts. Par contre, il y aurait lieu de saisir également les bénéfices réalisés par des particuliers sur la hausse du cours des actions.

Le taux de cet impôt spécial, qui pourrait être perçu comme supplément à l'impôt fédéral de crise, devrait être fixé à une contribution unique de 20—50 pour cent des bénéfices non renouvelés. Dans la mesure, par contre, où l'impôt s'appliquerait à l'accroissement d'un revenu récurrent résultant de la dévaluation, il pourrait légitimement s'étendre à plusieurs années, notamment en ce qui concerne les entreprises faisant des opérations à l'étranger. Dans ce cas, cependant, le taux de l'impôt pourrait être plus réduit.

Il y a, en cette matière, une certaine analogie avec les bénéfices de guerre qui, on s'en souviendra, furent eux aussi fortement imposés par les autorités fédérales.

La Banque nationale suisse bénéficiera dans l'hypothèse d'une dévaluation du franc d'une valorisation de ses réserves d'or. Si la dévaluation est, par exemple, de 30 pour cent, le bénéfice résultant de la valorisation serait de l'ordre de 600 millions, à condition qu'on n'attende pas que la Banque nationale subisse encore d'importantes pertes d'or. Il est vrai que ce bénéfice de valorisation ne deviendra effectif que le jour où la parité or fixée par la loi de 1931 se trouvera modifiée par une nouvelle loi, mais en fait il est réalisé au moment même de la dévaluation. Nous sommes d'avis que ce bénéfice de valorisation devrait être mis à la disposition du Conseil fédéral, en raison du fait qu'il découle directement de la politique monétaire de la Confédération. Une partie de ce bénéfice devra naturellement être réservée pendant quelque temps, pour aider la Banque nationale à maintenir sa future politique monétaire.

Le produit de l'impôt spécial sur les bénéfices de dévaluation réalisés par des personnes physiques et juridiques, de même que le bénéfice résultant de la valorisation de l'encaisse or de la Banque nationale suisse, devraient être utilisés pour les fins suivantes:

- a) prévenir le renchérissement des produits alimentaires de première nécessité tels, notamment, que le pain;
- b) combattre le chômage par la création de possibilités d'emploi;

- c) améliorer la situation des chômeurs en élevant les indemnités de chômage proportionnellement à l'accroissement du coût de la vie;
- d) distribuer des subsides tendant à diminuer les charges d'intérêts des paysans obérés.

V. Collaboration des organisations économiques et du Parlement.

Etant donné l'attitude négative que la plupart des partis et groupements économiques ont prise à l'égard de la dévaluation du franc, cette mesure, même si le Conseil fédéral était contraint de la prendre, se heurterait à une grande résistance et peut-être aussi à une certaine incompréhension. De plus, comme il ressort de l'exposé qui précède, le Conseil fédéral devrait arrêter immédiatement un grand nombre de mesures importantes, sans pouvoir à leur sujet consulter le Parlement selon la procédure normale. Il est donc indispensable que le Conseil fédéral prenne toutes dispositions pour multiplier les contacts avec les diverses classes de la population. Il faut qu'il s'informe de leurs besoins et prenne note, en vue de les examiner avec bienveillance et d'en tenir compte, des vœux qu'elles peuvent avoir à exprimer. Si, jusqu'ici, cela n'a pas été fait ou ne l'a été qu'insuffisamment, il convient de l'imputer pour une part à la méfiance qui règne aujourd'hui. Et cette méfiance elle-même a fortement contribué à aggraver la situation critique où nous nous trouvons.

De toute manière les organisations soussignées expriment le désir pressant d'être tenues au courant de tout ce que le Conseil fédéral compte faire, afin qu'elles puissent opportunément lui faire connaître leur opinion.

Veillez agréer, Monsieur le président, Messieurs les conseillers fédéraux, les assurances de notre haute considération.

Union syndicale suisse:	Mouvement suisse des jeunes paysans:
<i>R. Bratschi. M. Weber.</i>	<i>Dr H. Müller.</i>